Extrait N° 4 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 21 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le vingt et un septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 13 septembre 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Lucien - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – M. Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Melle CADAS Virginie a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 4 / Adoption du budget supplémentaire 2007
- Annexe de l'assainissement

Le budget supplémentaire 2007 pour l'assainissement a été arrêté comme suit :

	Recettes : 122 620.69	**Dépenses : 122 620.69**
Fonctionnement	+ 41 395.71	+ 41 395.71
Investissement	+ 81 224.98	+ 81 224.98

Ce budget supplémentaire comporte les restes à réaliser de l'exercice 2006, soit :

En section de fonctionnement :

. Dépenses : Néant
. Recettes : Néant

En section d'investissement :

. Dépenses : 31 531.00
. Recettes : Néant

Le projet de budget propose également de reprendre les résultats affectés de l'exercice 2006 et les inscriptions nouvelles, soit :

Pour la section d'investissement :

En recettes : **+ 81 224.98** soit :

Chap. 001 – Excédent d'investissement reporté + 81 224.98

En dépenses : **+ 49 693.98** soit :

Chap. 2315 – Travaux : + 49 693.98

Pour la section de fonctionnement :

En recettes : **+ 41 395.71** :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté : + 32 304.71
Chap. 70 – Produits de l'exploitation : + 9 091.00

En dépenses : **+ 41 395.71**, soit :

Chap. 65 – Charges de gestion courantes : + 41 395.71

Le conseil municipal est invité à :

=> fixer le niveau de vote du budget
=> se prononcer sur les différentes inscriptions pour l'exercice 2007.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents budgétaires, délibère et à l'unanimité :

…/…

=> décide que le budget est voté au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

=> adopte les différents chapitres des deux sections du budget supplémentaire 2007 –Annexe de l'assainissement- tels que présentés.

En conséquence, le **Budget Supplémentaire 2007 –Annexe de l'assainissement-** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : 122 620.69	**Dépenses : 122 620.69**
Fonctionnement	+ 41 395.71	+ 41 395.71
Investissement	+ 81 224.98	+ 81 224.98

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,